

Conseil municipal

Séance du 27 juin 2008

ORDRE DU JOUR

1^{ERE} PARTIE :

1 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

2^{EME} PARTIE :

2 - COMMISSION COMMUNALE JUMELAGE – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

3 - COMMISSION COMMUNALE HANDICAP – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

4 - BULLETIN D'INFORMATION GENERALE

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- 6 MARCHES ADAPTES

I – AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

1.1. – COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 – APPROBATION

1.2. – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

1.3. – BUDGETS ANNEXES DE LA ZAC EXCELLENCE 2000, DE LA ZAC 6 NA ET DU LOTISSEMENT DES GRONOTTES – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

1.4. – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – EXERCICE 2007

1.5. – COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR – EXERCICE 2007 – APPROBATION

1.6. – ADMISSIONS DE TITRES EN NON VALEUR

1.7.- ACCUEIL DE LOISIRS (ex. centre de loisirs) – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

1.8. - ACHAT D'UN TAPIS DE GYMNASTIQUE GYMNOVA 14M X 14M

1-9. - SUBVENTIONS, AVANCES SUR SUBVENTION OU PARTICIPATIONS ACCORDEES À DIVERSES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS DIVERS – EXERCICE 2008

1.10. - SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS - ACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITES SPORTIVES POUR LA SAISON 2008-2009 – BABY-SPORTS ET ECOLE DES SPORTS

1.11 - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - ACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITES ET ANIMATIONS POUR LA SAISON 2008-2009

1.12. – SPECTACLE ANNE ROUMANOFF AU POLYGONE – FIXATION DU PRIX DES PLACES

1.13. - TARIF TIRAGE PHOTOCOPIES

II – PERSONNEL COMMUNAL

2.1. – CREATION d'un POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème classe A TEMPS INCOMPLET (25 heures/SEMAINE)

2.2. – CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème classe A TEMPS INCOMPLET (20 heures/SEMAINE)

III - URBANISME ET TRAVAUX

3.1. – PISCINE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE.

3.2. - CONVENTION DE CONSULTATION ET DE TELECHARGEMENT DES DONNEES GEOGRAPHIQUES DU GRAND DIJON

3.3. - BOURGOGNE HABITAT – RETROCESSION DE PARCELLES A LA COMMUNE - délibération modificative

3.4. - ROND-POINT HELENE JAMBART – LANCEMENT DU MARCHE D'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU ROND-POINT AVEC VOIE BUS AXIALE ET CREATION D'UN AMENAGEMENT VOIE BUS PRIORITAIRE

IV – AFFAIRES GENERALES

4.1. - MISE À DISPOSITION D'UNE PRESSE A RELIER

4. 2. - ELIMINATION DE COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

V – QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal

Séance du 27 juin 2008

NOTE DE PRESENTATION

1^{ERE} PARTIE :

1 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Il convient de procéder à la désignation de 9 délégués suppléants, en application du décret n° 2008-494 du 26 mai 2008 et de l'arrêté préfectoral n° 254 du 10 juin 2008.

2^{EME} PARTIE :

2 - COMMISSION COMMUNALE JUMELAGE– CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Il convient de procéder à la création de la commission Jumelage et à la désignation de 7 membres, y compris le Maire, président de droit, en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 - COMMISSION COMMUNALE HANDICAP– CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Il convient de procéder à la création de la commission Handicap et à la désignation de 7 membres, y compris le Maire, président de droit, en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4 - BULLETIN D'INFORMATION GENERALE

En application de l'article 31 du règlement intérieur du conseil municipal adopté le 27 mai 2008, il convient de définir la répartition de l'espace réservé aux groupes composant le conseil municipal.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

MARCHES ADAPTES :

1 – Marché adapté (article 28 du Code des Marchés Publics) – Mission de contrôle technique pour la construction de la médiathèque

Un marché est passé avec la société ALPES CONTROLES à CHENOVE, pour un montant de 11 345 € HT.

2 – Marché adapté (article 28 du Code des Marchés Publics) – Fourniture et mise en place du feu d'artifice du 13 juillet 2008

Un marché est passé avec la société PYRAGRIC INDUSTRIE à RILLIEUX LA PAPE, pour un montant de 10 800€ HT.

3 – Marché adapté (article 28 du Code des Marchés Publics) – Sablage et carottage des terrains de sports

Un marché est passé avec la société SA SOTREN à CHAMPAGNE SUR VINGEANNE, pour un montant de 5 380 € HT (durée fixée à 1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois).

4 – Marché adapté (article 28 du Code des Marchés Publics) – achat de tapis et matériel de gymnastique et de tapis d'escalade

Un marché est passé avec les sociétés suivantes :

- SCORE PLUS à CASTELNAU D'ESTRETEFONDS = Lots 1 : 1 630 € – 2 : 195 € – 3 : 622 € – 6 : 2 565 €.
- ESPACE VERTICAL à OFFEMONT = Lot 4 : 2 500 €.
- CASAL SPORT à MOLSHEIM = Lot 5 : 316,06 €.

5 – Marché adapté (article 28 du Code des Marchés Publics) – Assistance technique et juridique ZAC Les Poètes

Un marché est passé avec la société DORGAT à DIJON, pour un montant de 3 860€ HT.

6 – Marché adapté (article 28 du Code des Marchés Publics) – Livraison des repas en liaison froide au domicile des personnes âgées (C.C.A.S.)

Un marché est passé avec l'entreprise DESIE à CHENOVE, pour un montant de 6,58 € HT par repas (midi) et 7,70 € HT par repas (midi/soir) - (durée fixée à 1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois).

I – AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

1.1. – COMPTES ADMINISTRATIFS 2007– APPROBATION

Conformément à l'article L 2121.31 et L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur les comptes administratifs de l'exercice 2007 - budget principal et budgets annexes.
(Documents joints)

1.2. – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

Il convient d'affecter les résultats d'exploitation en excédent reporté du budget principal de l'exercice 2007.

1.3. – BUDGETS ANNEXES DE LA ZAC EXCELLENCE 2000, DE LA ZAC 6 NA ET DU LOTISSEMENT DES GRONOTTES – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

Il convient de procéder à ces opérations.

1.4. – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – EXERCICE 2007

Conformément à l'article L 2241.1, toutes les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer sur l'ensemble des acquisitions ou cessions immobilières opérées par la commune ou par une personne publique ou privée, agissant dans le cadre d'une convention avec la commune. Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan des acquisitions opérées en 2007.
(Document joint)

1.5. – COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR – EXERCICE 2007 – APPROBATION

Le conseil municipal est appelé également à se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2007 tenu par le comptable de la commune.

1.6. – ADMISSIONS DE TITRES EN NON VALEUR

Madame le Percepteur a adressé à la commune la liste des titres impayés qui semblent impossibles à recouvrer, dès lors que les débiteurs sont complètement insolvables ou ont disparu. Il convient d'admettre en non valeur 10 titres de recettes

1.7. - ACCUEIL DE LOISIRS (ex. centre de loisirs) – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

Une convention doit être signée entre la commune et la Caisse d'Allocation Familiale, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs ».
(Document joint)

1.8. - ACHAT D'UN TAPIS DE GYMNASTIQUE GYMNOVA 14M X 14M

Compte tenu de la valeur neuve d'un praticable de gymnastique (28 000 €) et de l'opportunité de l'achat d'un praticable d'occasion à 10 500 € (4 ans d'âge) et du coût de transport de ce matériel venant d'Auxerre (645,84 € TTC), le conseil municipal doit décider de cet achat.

1.9. - SUBVENTIONS, AVANCES SUR SUBVENTION OU PARTICIPATIONS ACCORDEES À DIVERSES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS DIVERS – EXERCICE 2008

Il est proposé d'attribuer une subvention, une avance sur subvention ou une participation aux associations et groupements divers suivants :

- Jardiniers de Chevigny (abri de jardin) : 1 200 € (jeu d'écriture).
- Groupe scolaire Ez Allouères : 645 € (voyage de fin d'année des classes du CP au CM1 soit 129 élèves).

1.10. - SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS - ACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITES SPORTIVES POUR LA SAISON 2008-2009 – BABY-SPORTS ET ECOLE DES SPORTS

Dans le cadre de la nouvelle saison 2008/2009, il convient d'actualiser la participation aux activités du baby-sports et de l'école des sports (mercredis matin hors vacances scolaires),
Tableau comparatif joint

1.11. - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - ACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITES ET ANIMATIONS POUR LA SAISON 2008-2009

Dans le cadre de la nouvelle saison 2008/2009, il convient d'actualiser la participation aux activités proposées par le Centre Social et Culturel.

Tableau comparatif joint

1.12. – SPECTACLE ANNE ROUMANOFF AU POLYGONE – FIXATION DU PRIX DES PLACES

Le service Culturel organise au POLYGONE le 30 mars 2009 un spectacle avec l'artiste ANNE ROUMANOFF. Il est proposé de fixer le prix des places comme suit : plein tarif : 30 € - Comité d'entreprise (dont le CAS de Chevigny, étudiants et demandeurs d'emploi : 25 €.).

1.13. - TARIF TIRAGE PHOTOCOPIES

La commune de GERGUEIL (136 habitants) nous sollicite afin de réaliser des photocopies pour leur journal communal (un agent municipal étant élu dans cette commune) sur un format A3 en recto verso 70 exemplaires sur 10 mois (hors juillet et août) soit 700 tirages. Il convient de fixer le tarif à prix coûtant soit annuellement 598,15 € TTC (500,13 € HT).

Détail du calcul : les 700 feuilles A3 : 7,33 € HT (les 5 ramettes de 500 feuilles = 26,19 € HT) + 44,80 € HT (2 faces noir à 0,032 € HT) + 448 € HT (2 faces couleur à 0,32 € HT).

II – PERSONNEL COMMUNAL

2.1. – CREATION d'un POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème classe A TEMPS INCOMPLET (25 heures/SEMAINE)

Suite à une augmentation de la charge de travail, il est proposé de créer, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, un poste d'adjoint administratif 2ème classe, à temps incomplet (25 heures par semaine) à compter du 1er septembre 2008.

2.2. – CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème classe A TEMPS INCOMPLET (20 heures/SEMAINE)

Afin de renforcer les services administratifs, il est nécessaire de créer, à compter du 1er septembre 2008, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, un emploi d'adjoint administratif 2ème classe, non titulaire (emploi occasionnel), à temps non complet (20 heures hebdomadaires), pour une période 3 mois renouvelable une fois, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi 84-53 du 26.1.84.

III - URBANISME ET TRAVAUX

3.1. – PISCINE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la piscine, il convient de lancer la procédure de passation des travaux sous forme d'appel d'offres. Coût de l'appel d'offres à lancer estimé à 2 162 000 ,00 H.T. (*les lots 1 désamiantage et 2 déconstruction - démolition ayant déjà été attribués*).

3.2. - CONVENTION DE CONSULTATION ET DE TELECHARGEMENT DES DONNEES GEOGRAPHIQUES DU GRAND DIJON

Le GRAND DIJON dans sa séance du 4 octobre 2007 a décidé de mettre en œuvre un extranet géographique afin d'assurer la diffusion des données géographiques numériques aux communes. Cette solution permettra une consultation en ligne gratuite des données cadastrales et des données d'urbanisme. Il y a lieu d'autoriser le maire à signer la convention avec le GRAND DIJON.

3.3. - BOURGOGNE HABITAT – RETROCESSION DE PARCELLES A LA COMMUNE - délibération modificative

Il est nécessaire de modifier la délibération n° 150/10/2007 du 25.10.2007, étant donné que la parcelle AC 173 correspondant au terrain de tennis, fait l'objet d'un bail emphytéotique.

3.4. - ROND-POINT HELENE JAMBART – LANCEMENT DU MARCHE D'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU ROND-POINT AVEC VOIE BUS AXIALE ET CREATION D'UN AMENAGEMENT VOIE BUS PRIORITAIRE

Suite à la délibération n° 70/03/2008 du 27/03/2008, et signature de la convention par le GRAND DIJON, il y a lieu de lancer un appel d'offres concernant ces travaux. Le montant total est estimé à 272 000 € HT dont 90 000 € HT seront payés directement par le GRAND DIJON.

IV – AFFAIRES GENERALES

4.1. - MISE À DISPOSITION D'UNE PRESSE A RELIER

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention avec Monsieur PLOTON (ancien imprimeur) pour mise à disposition gratuite de la ville, d'une presse à relier ancienne, pour être exposée dans le hall du Polygone.

4. 2. - ELIMINATION DE COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Afin de définir une politique de régulation de collections de la bibliothèque municipale et les critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections (tri et élimination des ouvrages abîmés, défraîchis, périmés ou sans intérêt), il convient d'autoriser le Maire à signer les procès verbaux d'élimination.

L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés.

V – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUPONT : présentation de la déviation ouest, sur calque.

Madame HAZHAZ : proposition de soutien des élus au peuple tibétain.